

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
31 mai 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 27

Votants 29

2023D066

OBJET :
**10. RÉTROCESSION
COMMUNALE DE
L'IMPASSE DE LA RUE
BOURNOVILLE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/06/2023

Reçu en préfecture le 20/06/2023

Publié le 22.06.2023

ID : 059-215904004-20230609-2023D066-DE



L'an deux mil-vingt-trois, le neuf JUIN à dix-sept heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. CITERNE Joël – Mme CLINKEMAILLIE Colette – Madame BOULENGUER Peggy Conseillers Municipaux

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS :

M. DELVOYE Philippe **donnant procuration** à M. CITERNE Joël

Monsieur TREDEZ Alain **donnant procuration** à Mme FLAMENT Laëtitia

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que lors de l'expertise des matrices cadastrales par les services communaux, il est apparu que la rue desservant l'impasse de la rue Bournoville est actuellement propriété de particuliers.

Afin de régulariser cette situation, et avec l'accord des co-proprétaires, il apparaît donc nécessaire de procéder à la rétrocession de cette parcelle, cadastrée section B 1942 afin que cette dernière intègre le domaine public communal.

Après proposition auprès des co-proprétaires, un accord a été trouvé pour l'acquisition de la voirie à l'euro symbolique.

Le conseil municipal invité à l'unanimité :

- accepte la rétrocession correspondante, en accord avec les co-proprétaires cités ci-dessous, à la commune de Merville ;
- précise que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant et tout autre document lié à cette rétrocession ;
- classe dans le domaine public communal et intègre la voirie dans le tableau de classement des voies communales les parcelles y afférentes pour un linéaire de voirie de 93 mètres.

Liste des co-propriétaires :

- M. CAROUX Maryvon
- M. LANION Christian
- M. NOREZ Serge
- M. DEREMETZ Jean-Charles
- M. ROBILLARD Thierry
- Mme DEHETTE Nicole
- Mme PLANQUE Véronique
- M. et Mme DEROO Jean
- M. et Mme CHELOUTI-DEROO
- M. Quille Ernest

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



La Secrétaire de Séance

Sandra BOULENGUER – PLÉ



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché et communiqué à la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.